/JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-432 du 21 Octobre 1985

chargeant le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Soulé DANKORO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du 17 Octobre 1985.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 85-396 du 20 Septembre 1985 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pendant la période de congé du Chef de l'Etat pour compter du 23 Septembre 1985.

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 Octobre 1985, le Camarade Didier DASSI, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pendant l'absence du Camarade Soulé DANKORO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 Octobre 1985

Pour le Président de la République,
Le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 ANR 4 SGCEN 4 SPD 2 PPC 2 CPC 6 MCAT-MJIEPSP 6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-